



Lettre ouverte aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Jusqu'à cette année les lauréats des concours de l'enseignement apprenaient le métier de professeur dans un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Ils avaient une à deux classes en responsabilité (8h), étaient conseillés par un professeur-tuteur et durant le reste de la semaine suivaient des formations pédagogiques.

Cela leur permettait de concevoir leurs cours, de réfléchir à leur pratique du métier, de confronter avec d'autres collègues leurs expériences, de pouvoir confier leurs difficultés éventuelles auprès de formateurs qualifiés et y espérer trouver des clefs pour parfaire leur enseignement.

Tout cela va disparaître !

Au lieu d'une à deux classes en responsabilité, les professeurs stagiaires devront effectuer un service à temps complet devant élèves. Ils auront seulement une ou deux périodes de formation dans l'année.

Pendant ce temps de formation, le professeur sera remplacé par un étudiant qui prépare le concours ou par un contractuel. Ce dernier, sans aucune expérience pédagogique ni formation professionnelle, assurera l'enseignement de la classe.

En définitive, dans le cadre de cette réforme de la formation des enseignants, votre enfant devient le cobaye d'un gouvernement qui refuse de former ses personnels au métier d'enseignant et risque de voir défiler durant son année scolaire plusieurs intervenants. Il subit une fois de plus les conséquences des suppressions de postes et de la faiblesse des recrutements.

L'absence de formation entraînera pour ces nouveaux professeurs de grandes difficultés professionnelles car ils n'auront pas les réponses aux questions que tout enseignant se pose :

- Comment prendre en compte les difficultés scolaires de votre enfant ?
- Comment adapter convenablement le savoir universitaire au niveau des élèves confiés ?

C'est d'un tout autre projet de formation des maîtres dont l'Ecole a besoin.

Ensemble, exigeons d'autres choix pour que nos élèves – vos enfants – bénéficient d'un enseignement de qualité dispensé par des enseignants formés et qualifiés.

Le syndicat national des enseignements de second degré.

www.snes.edu

Le snes en campagne – rubrique recrutement.